Résolution sur l’assaut contre les institutions démocratiques brésiliennes

2023/2505(RSP) - 19/01/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 319 voix pour, 46 contre et 74 abstentions, une résolution sur l’assaut contre les institutions démocratiques brésiliennes.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes S&D, Renew, Verts/ALE, The Left, députés.

Les violentes attaques de l’extrême droite contre les institutions démocratiques participent d’un phénomène mondial. Le 8 janvier 2023, des milliers d'extrémistes d'extrême droite et de partisans de l'ancien président brésilien Jair Bolsonaro ont pris d'assaut et saccagé le Congrès brésilien, la Cour suprême et le palais de l'Alvorada à Brasília, appelant à un coup d’état militaire pour renverser le président Lula da Silva.

Le 13 janvier 2023, la Cour suprême a approuvé une demande des procureurs fédéraux d'enquêter sur l'ex-président Bolsonaro, étant donné que celui-ci «est susceptible d’avoir contribué, de manière significative, à la commission d’actes criminels et terroristes».

La résolution a condamné dans les termes les plus forts les actions criminelles perpétrées par les partisans de l'ancien président Bolsonaro et soutenu les efforts en cours pour garantir une enquête rapide, impartiale, appropriée et efficace afin d'identifier, de poursuivre et de tenir pour responsables toutes les personnes impliquées, y compris les instigateurs, les organisateurs et les bailleurs de fonds, ainsi que les institutions de l'État qui n'ont pas agi pour empêcher ces attaques.

Le Parlement a exprimé sa solidarité avec le président démocratiquement élu Lula da Silva, son gouvernement et les institutions brésiliennes.

La résolution note que les plateformes de médias sociaux ne parviennent toujours pas à modérer ou à freiner la diffusion des campagnes antidémocratiques, du fascisme transnational et de l'extrémisme, notamment par le biais d'algorithmes favorisant les contenus haineux et la désinformation et par un manque de volonté de supprimer les contenus illicites. À cet égard, le Parlement a souligné l'importance des cadres législatifs, tels que la loi sur les services numériques, qui réglementent les plateformes de médias sociaux et les entreprises technologiques pour combattre et prévenir efficacement la propagation des discours de haine, de la désinformation en ligne et la radicalisation.